



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POTHAIN, Maire.

Etaient présents : Didier BARRE, Annie BERTHONNAUD, Claude CHARAMON, Nelly COCHIN, Sandrine COMPAIN, Denyse ENGELRIC-BERRUET, Marie-Claude MILANO, Viviane MORO, Claude PEPION, Isabelle RENIMEL, Sandrine ROY,

Absents excusés : Christian ANDRE qui donne procuration à Claude PEPION, Alain BOURDON qui donne procuration à Claude CHARAMON, Georgio VENTOLINI qui donne procuration à Michel POTHAIN

Absents : Mathieu HUBER, Franck TALBOURDET

Secrétaire de séance : Denyse ENGELRIC-BERRUET

Date de convocation : le 29 octobre 2013

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la précédente séance est adopté, sans aucune observation, par l'ensemble de l'assemblée.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS et AUX ECOLES

-Association FREE SON

Monsieur le Maire rappelle que la demande porte sur l'acquisition d'une banderole de type bâche dont le coût s'avère être de 346,84 € suivant le devis que l'association a transmis à la demande de l'assemblée municipale.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention de 350€ par 12 voix pour, et 3 voix contre

-AST Tennis

Demande une aide de 54 € pour compenser les frais de location d'une salle afin de pouvoir organiser les rencontres en attendant la réparation des équipements indisponibles au gymnase.

Un débat s'engage :

-Pourquoi la section tennis fait-elle la demande et pas l'AST ?

-De l'argent a été donné en plus à l'AST ?

-La commune ne doit pas s'occuper des sections

Madame Sandrine Roy explique que le gymnase appartient à la commune et que le coût de la location d'une autre salle revient à la mairie puisqu'elle ne pouvait pas assurer l'engagement pris auprès de la section tennis pour l'organisation de ses rencontres sportives. Le fait de passer par l'AST ajoute un formalisme dont on peut se passer dans ce genre de situation qui reste exceptionnelle.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention de 54€ par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

DECISIONS MODIFICATIVES N° 4 - BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses imprévues 9 000 € à mettre en section d'investissement pour opération matériels restaurant scolaire : 9 000 € au compte 2188. Le montant réel des équipements s'élève à 8 251,19 €TTC.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative n° 4 par 15 voix pour.

CREATION D'OPERATION SUR LE BUDGET COMMUNE ET LES DEUX BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention de partenariat PUP Vieux Moulin qui complète le PUP de l'Orme Creux. Notamment l'aménagement de 14 lots. Afin de réaliser les VRD pour l'aménagement du futur lotissement l'assemblée doit inscrire au budget en dépense et en recette le coût des travaux estimés soit 95 000 €TTC pour l'ensemble soit :

75 000 €budget commune

10 000 €budget eau

15 000 €budget assainissement

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise la création de l'opération PUP Vieux Moulin sur le budget de la commune et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Commune 75 000 € en dépense et en recette - Eau 10 000 € en dépense et en recette - Assainissement 15 000 € en dépense et en recette par 15 voix pour.

SIGNATURE CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES CLOCHES

Le contrat comprend la vérification et l'entretien de l'installation que se compose de deux cloches, du cadran, de la centrale et des appareils de mise en volée et de tintement. Il est conclu pour 1 an renouvelable pour une durée maximale de reconduction de trois ans. Le coût est de 180 €HT par an.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat par 15 voix pour.

AMENAGEMENT CLOTURE RIVERAIN MAIRIE

Monsieur le Maire expose la nécessité d'installer une clôture rigide afin de limiter de façon ostentatoire les limites de propriété entre la mairie et les riverains près des jardins. Un devis de 3 523,51 €TTC est présenté pour une clôture de type panneaux rigides mailles de 37 mètres linéaires. Les riverains prendront 50% en charge.

L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le cabinet Edc2i vient d'alerter la mairie que les services de l'Etat ne statueront pas sur la demande de dérogation car le Préfet le 10 octobre 2013 a pris un arrêté portant délimitation du Schéma de Cohérence Territoriale qui réunit trois pays – Forêt d'Orléans Val de Loire – Loire Beauce – Sologne Val Sud. Par conséquent, le PLU de Traînou sera soumis à l'avis de l'établissement public compétent pour l'élaboration et la gestion du SCOT qui accordera la dérogation.

Monsieur Le Maire mesure ses mots pour exprimer sa colère et sa déception. Tant de travail et d'argent public. Il procède à la lecture du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Préfet, lui rappelant toutes les épreuves et les démarches de Traînou depuis l'annulation de son PLU par le Tribunal Administratif afin d'obtenir une dérogation de procédure en attendant la constitution définitive de la nouvelle EPCI qui peut prendre de nombreux mois, voire 2 à 3 ans pour qu'un Scot devienne opérationnel.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire relate des faits d'agressivité et de violence verbale à l'accueil de la mairie et lors des permanences des bénévoles à la bibliothèque. En effet, certains usagers ont des comportements agressifs (jets de documents au visage de l'agent, refus de fournir des documents, insultes etc...). Madame Sandrine ROY souhaite qu'un article soit ajouté dans le règlement pour la protection des personnes notamment les poursuites en cas de violence et d'agressions physique ou verbale.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à modifier le règlement de la bibliothèque par 15 voix pour.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE-SPL

La commune de Traînou est actionnaire. La Société Publique Locale est constituée. Monsieur le Maire a assisté à la première réunion. D'ici la fin de l'année le programme de l'organisation des missions sera élaboré. Les communes devront faire leur demande en fonction de leur besoin.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Transfert compétence voirie

Monsieur Le Maire rappelle les voiries concernées par le transfert pour Traînou notamment :

Catégorie 3 – (voies secondaires d'intérêt communautaire) Ane Vert - Motte Moreau et Forterie 4052 mètres linéaires

Catégorie 4 – (voies d'intérêt public) Orme Tiseau –Noue-Veslée – Saint-Mathurin 850 mètres linéaires

La ville de Traînou n'est pas concernée par les catégories 1 et 2.

L'évaluation des charges transférées votée par la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (Cletc) s'élève à 24 762 € par an. La dotation de compensation attribuée à Traînou avant le transfert de la voirie est de 174 185 € par an.

$174\ 185\ € - 24\ 762\ € =$ Nouvelle dotation de 149 423 € par an, versée par la CCF à la commune.

Après le transfert les rues de l'Ane vert et de la Motte Moreau seront refaites par la CCF entre 2016 et 2018.

Les autres travaux d'entretien et la gestion des dépenses de voiries seront organisés par l'établissement d'une convention entre la CCF et la commune. Les temps d'entretien des voiries transférées réalisés par les employés de la commune seront refacturés à la CCF.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

-Approuve la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie (création, aménagement et entretien de la voirie communautaire).

-Dit que les voies retenues pour le transfert sont : Rue de l'Ane Vert 1600 mètres – Rue de la Motte Moreau 2175 mètres – Rue de la Forterie 277 mètres et 850 mètres pour les rues Orme Tiseau, Noue-Veslée et Saint Mathurin.

-Approuve le rapport de la commission locale des évaluations de transferts de charges (Cletc)

Par 15 voix pour.

Madame Annie BERTHONNAUD demande s'il n'y a pas un risque d'entretien à deux vitesses entre les voies qui mobilisent les 24 762 € par an et celles qui seront entretenues par la commune ?

Monsieur Le Maire rassure en expliquant que depuis quelques années la municipalité a mobilisé des fonds substantiels pour refaire certaines voiries et que ce rythme là doit être maintenu car il y a encore beaucoup à faire notamment sur les voies secondaires, sans négliger les différents aménagements de sécurité. Il rappelle

que de nombreuses voiries sont dégradées par des usagers qui les empruntent avec des engins ou des véhicules hors gabarit

Et madame Sandrine ROY ajoute : « Et quand c'est fini d'un côté on recommence de l'autre. »

COMMUNAUTE DE COMMUNE : RAPPORT SPANC

Pour 921 installations 445 ne sont pas conformes soit 48% sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ce qui représente en pourcentage de non conforme par commune :

Aschères.....	69%
Loury.....	48%
Montigny.....	50%
Neuville.....	51%
Rebréchien.....	67%
Saint-Lyé.....	52 %
Traînou.....	28%
Vennecy.....	52%
Villereau.....	49%

L'assemblée a pris connaissance du rapport qu'elle approuve par 15 voix pour.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : PROJET DE TERRITOIRE

La restitution du Projet de Territoire aura lieu en réunion le 10 décembre 2013. Les orientations de la communauté seront clairement définies et le résultat de l'analyse des questionnaires sera publié. Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Traînou compte 4 sièges de titulaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONSTRUCTION ACCUEIL PETITE ENFANCE

Relai assistante maternelle – halte garderie – centre de loisirs sans hébergement – accueil périscolaire. Quatre services au sein d'un même bâtiment. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2015. Le coût pour la communauté est de 1 100 000 € La présélection des architectes s'est tenue en mairie.

Madame Sandrine ROY dit : C'est formidable pour Traînou, rentrée 2014 un nouveau collège, rentrée 2015 une nouvelle structure petite enfance !

DIVERSES CONSULTATIONS

-Château d'eau - Monsieur Le Maire rappelle le contexte et notamment la prise en charge par le SIPEP du système de dérivation de l'alimentation en eau pendant les 10 semaines de travaux sachant que Loury et Traînou pourront utiliser cet équipement en cas de sinistre ou d'entretien.

Cinq fournisseurs ont répondu à la consultation et 6 propositions ont été faites. Le cabinet SEAF après analyse des offres propose de retenir l'entreprise TEOS la mieux-disante pour un montant de 94 154,48 €ht. Il précise que l'entreprise la moins-disante qui proposait une offre à 92 103 €ht a été pénalisée sur la note technique (tableau joint en annexe).

INDEMNITE TRESORIER DE NEUVILLE AUX BOIS

Lors de la prise de fonction d'un nouveau comptable public assignataire de la collectivité l'assemblée doit délibérer pour décider si elle souhaite ou non accorder une indemnité de conseil et de budget au comptable et selon quel taux. Monsieur le Maire propose de reconduire le taux attribué au précédent trésorier.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte par 15 voix pour.

INFORMATIONS DIVERSES :

-Conseil Général : Demande de subvention pour les travaux d'assainissement dans la Rue de la Motte Moreau – Refus

- **Rapport Station d'épuration** : 1207 abonnés soit 2730 équivalents habitants pour une station donnée pour 3000 équivalents habitants. Le bilan du fonctionnement est relativement satisfaisant. Le suivi des volumes montre une sensibilité importante du réseau séparatif aux eaux claires parasites – nappe et pluviales.

Des courriers ont été faits à deux administrés afin de régulariser leur situation, car les écoulements des eaux de pluie de leur maison sont raccordés sur le réseau d'eau usée. Le lotissement de la scierie (Noue-Veslée) n'est pas conforme, le lotisseur a fait son travail mais l'office public n'a pas encore refait ses branchements. Tous les autres travaux préconisés par les services du Département ont été réalisés par la commune.

L'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la station est terminée. La capacité sera de 4500 équivalents habitants.

-**SAFO Société des amis de la forêt d'Orléans (association loi 1901)** : Cette société a lancé un projet de création d'un guide de la forêt d'Orléans. Il demande le nom d'un correspondant sur Traînou afin de communiquer sur le massif d'Ingrannes.

Monsieur le Maire demande si un membre de l'assemblée est intéressé ?

Il précise que l'adhésion est de 50 € par an.

-**SIBCCA** : Transmission de l'arrêté de la modification des statuts. Le siège social est à Traînou, 21 route de Chécy. La défense incendie de leur bâtiment a été validée par le SDIS.

-**AST PETANQUE** : L'association demande une livraison de calcaire de 30 à 40 m³ afin d'entretenir le terrain. Elle propose éventuellement d'aider la commune à réaliser les travaux. L'estimation faite par le service technique est d'environ 620 € HT pour 30 tonnes. Accord de l'assemblée.

PROCHAINES DATES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 11 décembre 2013

Mercredi 29 janvier 2014

Mercredi 19 février 2014

Mercredi 19 mars 2014

EVENEMENTS DU MOIS

NOVEMBRE	9	A.R.A.L	Brocante	Salle des F
	11	FNACA & Anciens Comb.	Cérémonie Armistice 18	Rues - SDF
	15	Club des Retraités	Choucroute	Salle des F
	17	Traînou Divertissements	Marché de Noël	Gymnase
	22	Cinémobile	(films à l'affiche)	Pl. Léon P.
	23	Am.Pompiers-Batterie F.	Ste Barbe - Ste Cécile	Salle des F
	23	Passion Danse Sportive	Stage de Danse	Gymnase Ps
	23	AST Pêche	Ass. Générale + alvinage	S. Gauguin

13 novembre CROSS du Collège

Conseil Municipal Jeunes : 16 novembre

AJT soirée jeux de société : 15 novembre

Distribution des colis de Noël : Les 14 et 15 décembre

EXPOSITIONS DU MOIS

9-10-11 novembre Patrimoine : Les mystères de l'Eglise de Traînou

Du 13 au 27 novembre Les portes de la science s'ouvrent à vous

Clôture de la séance à 22h 05

Michel POTHAIN

Marie Claude MILANO

Christian ANDRE

Absent représenté

Claude PEPION

Claude CHARAMON

Alain BOURDON

Absent représenté

Isabelle RENIMEL

Denyse ENGELRIC BERRUET

Mathieu HUBER

Absent

Nelly COCHIN

Giorgio VENTOLINI

Sandrine COMPAIN

Absent représenté

Annie BERTHONNAUD

Franck TALBOURDET

Absent

Viviane MORO

Didier BARRE

Sandrine ROY